



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

M.R.C DE BELLECHASSE

À la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse tenue le 5 mars 2025 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00 et à laquelle séance sont présents :

M. Pascal Rousseau, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. Yvon Bernier, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absent :

M. Gino Labrecque, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

AVIS DE MOTION

Je, Réjean Lemieux, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, que le Règlement 25-392 portant le titre de « Règlement modifiant le Règlement 14-264 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Réjean Lemieux, conseiller



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 5 mars 2025, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Pascal Rousseau, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. Yvon Bernier, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absent :

M. Gino Labrecque, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum

Résolution : 250304

PROJET DE RÈGLEMENT 25-392
Règlement modifiant le règlement
14-264 « Règlement sur la sécurité
publique et la protection des personnes
et des propriétés »

Je, Réjean Lemieux, conseiller, dépose un projet de règlement qui a pour objet d'inclure l'interdiction de nourrir les animaux errants. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil d'avril 2025.

Réjean Lemieux, conseiller

Copie certifiée conforme le 6 mars 2025

Le directeur général,

Jean-Francois Comeau

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

PROJET

RÈGLEMENT 25-392

Règlement modifiant le règlement 14-264
« Règlement sur la sécurité publique et la
protection des personnes et des propriétés »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 5 mars 2025.

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le « Règlement 14-264 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » et porte le numéro 25-392.

Article 2

Est ajouté l'article suivant :

9.1.2 NOURRISSAGE DES ANIMAUX ERRANTS

Nul ne peut nourrir, garder ou attirer tout animal vivant en liberté dans les limites de la municipalité de manière à les encourager à se rassembler en nombre suffisant pour nuire à la santé ou à la sécurité des personnes ou des animaux, causer des incon vénients aux voisins ou endommager leurs biens.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Le directeur général

Le maire



Jean-Francois Comeau



Pascal Rousseau

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 2 avril 2025, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Pascal Rousseau, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. Gino Labrecque, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absent :

M. Yvon Bernier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum

Résolution : 250408

RÈGLEMENT 25-392

Règlement modifiant le règlement
14-264 « Règlement sur la sécurité
publique et la protection des personnes
et des propriétés »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et qu'un projet de règlement ont été adoptés lors de la séance ordinaire du mois du 5 mars 2025.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Gino Labrecque

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

Le conseil adopte le règlement portant le titre de « Règlement modifiant le règlement 14-264 « Règlement modifiant le « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » » et portant le numéro 25-392.

Adopté unanimement

Copie certifiée conforme le 3 avril 2025

Le directeur général,

Jean-François Comeau

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

RÈGLEMENT 25-392

Règlement modifiant le règlement 14-264
« Règlement sur la sécurité publique et la
protection des personnes et des propriétés »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et un premier projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 5 mars 2025.

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le « Règlement 14-264 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » et porte le numéro 25-392.

Article 2

Est ajouté l'article suivant : **500\$**

9.1.2 NOURRISSAGE DES ANIMAUX ERRANTS

Nul ne peut nourrir, garder ou attirer tout animal vivant en liberté dans les limites de la municipalité de manière à les encourager à se rassembler en nombre suffisant pour nuire à la santé ou à la sécurité des personnes ou des animaux, causer des inconvénients aux voisins ou endommager leurs biens.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Le directeur général

Le maire



Jean-Francois Comeau

Pascal Rousseau

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Le Règlement 25-392 « Règlement modifiant le règlement 14-264 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » » a été adopté à la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 2 avril 2025, à 20 h au lieu habituel des séances ordinaires.

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 14^e jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.



.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 15 h et 16 h 30, le 14^e jour du mois d'avril 2025, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.



.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

RÈGLEMENT 25-392

Règlement modifiant le règlement 14-264 «
Règlement sur la sécurité publique et la
protection des personnes et des propriétés
»

CERTIFICAT DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu de l'article 446 du Code municipal, nous, soussignés, Pascal Rousseau et Jean-Francois Comeau, respectivement maire et directeur général, certifions que ce règlement :

dont l'avis de motion a été donné le : 5 mars 2025 ;

dont le projet de règlement a été déposé le 5 mars 2025 ;

a été adopté par le conseil le : 2 avril 2025 ;

Transmis à la MRC de Bellechasse le : 14 avril 2025

et l'avis public a été donné le : 14 avril 2025

Signé à Saint-Charles-de-Bellechasse, ce 14 avril 2025.

Le directeur général



Jean-Francois Comeau

Le maire



Pascal Rousseau

1887

1887

1887

1887

1887

1887

1887

1887

1887

1887

1887

1887

1887

1887